

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 17
Présents : 12
Procurations : 2
Votants : 14

L'an deux mille vingt, le cinq février, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le trente janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - GOUNOT Cécile - DUTREICH Nicole - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mme SENTENAC Danièle.

ABSENTS

M. BOST Romain.

EXCUSES

Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme SENTENAC Danièle.
Mme SCHOCRON Françoise ayant donné procuration à Mme AMIEL France.
Mme GOUENNOU Stéphanie.
M. MENIER Richard.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. PELLETIER Alain est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 7 JANVIER 2020

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises lors du conseil municipal du 7 janvier 2020. Il demande aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur ce compte rendu. Dans la négative, il propose à l'assemblée de l'adopter.

Le compte rendu de la réunion du 7 janvier 2020 est adopté par 11 VOIX POUR 3 abstentions : Mmes MENDONÇA - SCHOCRON - M. DARAN (absents au conseil du 7/01/2020)
--

DOSSIER N° 2020 - 08 : PROMOTION ET ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire annonce à l'assemblée qu'il faut délibérer à nouveau car lors du précédent conseil municipal le 7 janvier 2020, la démission de Philippe FAUR de sa fonction d'adjoint n'était pas encore effective car elle n'avait pas été formellement approuvée par Mme le sous-préfet. Le courrier d'acceptation de la démission a été pris le 15 janvier 2020.

Le poste de premier adjoint étant désormais officiellement vacant, M. le Maire propose de promouvoir les deuxième et troisième adjoints dans le rang supérieur et d'élire troisième adjoint, M. Cédric BAÑULS, en application de l'article L 2122-10 du CGCT.

Les montants des indemnités allouées aux premier deuxième et troisième adjoints sont maintenus.

Mmes AMIEL et Mme DUTREICH conservent leur délégation. M. BAÑULS reprend la délégation auparavant confiée à M. FAUR excepté les projets innovants.

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection du troisième adjoint.
Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	00
Nombre de votants :	14
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du Code Electoral) :	00
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	9
Ont Voté : BAÑULS Cédric	quatorze voix 14

Le tableau des adjoints proposé est donc le suivant :

1^{er} adjoint : Mme France AMIEL
2^{ème} adjoint : Mme Nicole DUTREICH
3^{ème} adjoint : M. Cédric BAÑULS

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N° 2020 - 09 : CONCLUSION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ETUDES EN VUE DE LA REVISION ALLEGEE DU PLU

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la création du jardin des Indiens d'Amérique nécessite, à la demande de la DDT, une révision allégée, procédure distincte de l'actuelle modification du PLU. Le montant de la révision allégée 2 556,00 € TTC nécessite la conclusion d'un marché public d'études et non d'un simple avenant à la procédure de modification actuelle.

M. BOCHEREAU regrette le cout élevé de cette prestation alors même que le dossier est en grande partie réalisé.

M. le Maire reconnaît que le coût est élevé mais la communauté de communes accorde des aides pour ce type de procédure.

M. le Maire propose de retenir le bureau d'études ASUP, en raison de sa bonne connaissance du dossier et de l'offre compétitive proposée pour cette mission. Le dossier complet du marché a été remis en mairie. Ce marché s'élève à 2 556,00 € TTC.

DOSSIER ADOPTE PAR 13 VOIX POUR 1 ABSTENTION : M. BOCHEREAU
--

DOSSIER N° 2020 - 10 : CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DU JARDIN DES INDIENS A L'ASSOCIATION TERRE MERE EN OCCITANIE

M. le Maire dit avoir corrigé en liaison avec l'association TERRE MERE EN OCCITANIE la convention de mise à disposition des parcelles du jardin des indiens. Ces terrains situés sous La Poste doivent faire l'objet d'aménagement puis d'un entretien ultérieur. La convention devait donc régler la question des frais à engager pour ces travaux paysagers. Ces derniers incomberont à l'association, des subventions pouvant éventuellement être allouées à ces fins.

M. DARAN souligne la nécessité de joindre les statuts à la convention pour une bonne compréhension de l'engagement municipal. Il souhaite aussi que M. Bullock vice-président apparaisse clairement comme le signataire de la convention, Mme AMIEL ne pouvant signer le document étant adjointe au maire par ailleurs.

M. le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention ainsi corrigée et complétée.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N° 2020 - 11 : CONVENTION AVEC ENEDIS POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE LIGNE ELECTRIQUE

M. le Maire dit avoir reçu une demande de la part de la société ENEDIS pour autoriser une servitude de passage d'une ligne électrique enterrée sous une parcelle communale. Il s'agit de la parcelle AB 171, au niveau du chemin de ronde. Les travaux concernent la mise en souterrain d'une ligne haute tension 20 000 volts entre Mondavezan et Palaminy.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention avec la société ENEDIS.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N° 2020 - 12 : AUTORISATION D'UNE SERVITUDE DANS LE CADRE DE LA VENTE D'UNE PARTIE DU JARDIN DU PRESBYTERE A MME LE MORVAN

M. le Maire a reçu une demande de la part de l'office notarial WILSON 56, situé à Cazères, dans le cadre de la vente d'une partie du jardin du presbytère à Mme le Morvan. Afin de finaliser l'acte, il convient de prendre une délibération complémentaire afin d'autoriser la constitution d'une servitude au profit du presbytère situé en surplomb. Il s'agit en fait d'autoriser l'écoulement des eaux pluviales du presbytère, le long de la parcelle acquise par Mme Le Morvan.

M. le Maire demande à l'assemblée d'autoriser la constitution de cette servitude.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER N° 2020 - 13 : CESSION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE GARONNE DE DEUX PARCELLES CADASTREES B 816 ET B 813 POUR L'EURO SYMBOLIQUE

M. le Maire annonce qu'un accord a été conclu pour la cession à la communauté de communes Cœur de Garonne de deux parcelles situées entre la Maison des Pyrénées et le rond-point du Collège. Ces deux petites parcelles cadastrées B 816 de 371 m² et B 813 de 444 m², cédées pour l'euro symbolique, donneront à l'ensemble sa cohérence foncière.

M. le Maire souhaite, par ailleurs, poursuivre cette politique de régularisation foncière, dans les années à venir. Il reste, par exemple, des terrains appartenant à des privés mais constituant des chemins communaux.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver cette cession.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Sécurité incendie : M. le Maire fait part de la mise en service, par les agents du service technique, de la bache à incendie située en haut de Lasserre. Le SDIS doit procéder à la réception officielle de cet équipement dans un second temps. Il informe aussi de la réparation ou de l'installation récente de 4 poteaux incendie. M. BOCHEREAU a vu la bache de Lasserre et regrette que la bouche d'alimentation en eau ait été mal positionnée. Il faudrait remédier à cela, sinon le camion ne pourra pas se charger en eau. M. PELLETIER interroge M. le Maire sur la défense incendie autour de son domicile. Le poteau à côté de chez lui est-il opérationnel. M. le Maire lui répond que le débit est insuffisant et qu'une bache sera à installer là aussi.

Elections : M. le Maire annonce au conseil municipal qu'en prévision des élections municipales, une commission électorale se tiendra soit le jeudi 20, soit le vendredi 21 février 2020 pour entériner les

changements intervenus ces derniers mois sur la liste électorale. Les inscriptions sont closes le 7 février 2020.

Préparation budgétaire : M. le Maire rappelle à l'assemblée que la réunion destinée à analyser l'exécution du budget 2019 et à préparer le vote du compte administratif s'est tenue le 28 janvier 2020. Elle a permis de donner les chiffres définitifs de 2019 des sections de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses. Le vote du compte administratif devrait avoir lieu lors du conseil municipal du mercredi 4 mars 2020.

M. le Maire signale que la réunion destinée à proposer une programmation des investissements est reportée au jeudi 27 février 2020, 19h-21h, en salle de réunion au 1er étage.

La réunion destinée à faire des propositions pour le budget 2020 (recettes et dépenses de fonctionnement) pourrait se tenir le mardi 7 avril 2020, 19h-21h, en salle de réunion au 1er étage.

Secrétariat : M. le Maire fait part de l'avancée du diagnostic du secrétariat par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. A l'issue des entretiens avec les agents et les élus un rapport et des préconisations devraient être établis, début mars, pour améliorer le fonctionnement du service.

Culture : Une rencontre récente entre les élus d'une part, Laure SOUVIELLE et Léonor BOLAC d'autre part, a permis de constater la bonne avancée du service à la suite de l'arrivée de cette nouvelle contractuelle. M. le Maire donne en séance des précisions à ce sujet. Il indique aussi que le concert du nouvel an a connu un vif succès.

Urbanisme : M. le Maire informe de la tenue d'une réunion relative au projet de lotissement dans le secteur des Clottes. Cette rencontre à laquelle participaient le lotisseur, la DDT, le PETR, le bureau d'études, a visé à définir la typologie de l'habitat susceptible d'être approuvée par le contrôle de légalité. Une des questions essentielles à résoudre, pour la sortie de terre du lotissement, est celle du logement social.

Place de la halle : M. le Maire fait part des avancées de la rénovation électrique de la halle. Courant février, les tranchées et les branchements des prises de la halle doivent être effectués par la SPIE. Par contre pour les autres levées de réserve et notamment l'installation des bâches, M. le Maire envisage de mettre en demeure l'architecte de finir le chantier. En ce qui concerne les travaux de la place, le SIECT envisage de remplacer la canalisation d'adduction en eau potable de la rue Sicard en septembre octobre 2020. Les travaux du parvis pourraient être réalisés à la suite de cette opération.

Travaux divers : M. le Maire annonce le lancement des travaux de rénovation du mur du cimetière de la ville, côté départementale n°6. Il indique aussi que les tapis du judo ont été installés dans la salle éponyme et que la dernière tranche de rénovation de l'éclairage public est prévue pour les mois à venir.

Dénomination de l'école maternelle : M. le Maire a reçu un mail de la directrice de l'école maternelle, Mme Aloïse GUERRA, souhaitant baptiser son école du nom de Stéphanie LEDOUX, une artiste locale et vivante. Elle peint, dessine, réalise des portraits, notamment d'enfants, lors de ses voyages à travers le monde.

M. le Maire propose que les élus découvrent le site internet de cette artiste puis que le conseil municipal se prononce sur cette question lors de la prochaine réunion.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	ABSENT EXCUSE

MME CAPOUL SABINE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME SENTENAC
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME AMIEL
MME SENTENAC DANIELE	